



SOMMAIRE

	Pages
Point 16 de l'ordre du jour:	
Rapport de l'Institut de formation et de recherche des Nations Unies	151
Témoignage de sympathie au Pakistan	158

Président : M. M. KLUSAK (Tchécoslovaquie).

Présents :

Les représentants des Etats suivants : Belgique, Canada, Dahomey, Etats-Unis d'Amérique, France, Gabon, Guatemala, Inde, Iran, Koweït, Libye, Mexique, Pakistan, Panama, Pérou, Philippines, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sierra Leone, Suède, Tchécoslovaquie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela.

Les observateurs des Etats Membres suivants : Argentine, Australie, Autriche, Brésil, Bulgarie, Chine, Israël, Italie, Japon, République arabe unie, République centrafricaine.

Les observateurs des Etats non membres suivants : République fédérale d'Allemagne, Suisse.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes : Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Organisation mondiale de la santé.

Le représentant de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

POINT 16 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapport de l'Institut de formation et de recherche des Nations Unies (E/4356 ; E/L.1175)

1. M. D'ARBOUSSIER (Directeur général de l'Institut de formation et de recherche des Nations Unies)¹, présentant le rapport (E/4356), signale les changements survenus dans la structure et les activités de l'Institut.

2. Le Conseil d'administration a été renouvelé en mars 1967 et sa nouvelle composition lui confère un caractère plus universel. Les organismes de direction de l'Institut comprennent maintenant le Conseil d'administration, dont le rôle est de définir la politique générale de l'Institut, le Comité administratif et financier, et le Comité de la recherche. Le secrétariat compte

¹ Le texte *in extenso* de la déclaration de M. d'Arboussier a été distribué ultérieurement sous la cote E/L.1177.

actuellement 22 fonctionnaires de la catégorie des administrateurs et bénéficie du concours des boursiers qui, tout en poursuivant leurs études, participent aux travaux de l'Institut.

3. Certaines activités de l'Institut lui sont propres ; d'autres sont exercées en collaboration avec d'autres institutions. Lors de leur réunion annuelle, les directeurs des divers instituts de planification, de formation et de recherche des Nations Unies examinent les projets de manière à déterminer ceux qui peuvent être communs à plusieurs de ces organismes et à éliminer les doubles emplois. L'Institut envisage de procéder à des consultations analogues avec les institutions de formation et de recherche qui ne font pas partie du système des Nations Unies.

4. Dans le domaine de la formation, l'Institut a hérité de trois programmes de l'Organisation des Nations Unies, qui s'adressent respectivement aux fonctionnaires des affaires étrangères, aux fonctionnaires de l'assistance technique et aux spécialistes du financement du développement. Compte tenu de l'expérience acquise au cours des deux dernières années, l'Institut a décidé de décentraliser deux de ces programmes. Des négociations se poursuivent actuellement avec les gouvernements intéressés en vue d'organiser, d'une part, en Afrique, deux programmes régionaux de formation pour fonctionnaires des affaires étrangères et, d'autre part, en Asie, en Afrique et en Amérique latine, trois programmes pour fonctionnaires de l'assistance technique.

5. Au cours de l'année dernière, l'Institut a participé avec d'autres institutions à des programmes de formation. Il a organisé en outre un cycle d'étude sur les problèmes relatifs à l'assistance technique et un programme à l'intention des représentants résidents adjoints du PNUD. L'Institut attache aussi une très grande importance aux problèmes de formation du personnel des organisations internationales. Avec l'aide des autres institutions des Nations Unies, il procède à une étude systématique de cette question. A titre d'expérience, il a organisé pour les fonctionnaires de l'Organisation de l'unité africaine un court programme portant sur la préparation des conférences.

6. En 1968, l'Institut envisage d'entreprendre trois nouveaux programmes de formation dans les domaines de l'économie mondiale, des organisations internationales et du droit international.

7. Le programme de recherche de l'Institut n'a été approuvé définitivement par le Conseil d'administration qu'en mars 1967. A cet égard, l'Institut concentre ses efforts sur deux grandes questions : premièrement, la modernisation et le développement économique, et

deuxièmement, le fonctionnement des organisations internationales et les relations entre ces organisations.

8. Parmi les 12 projets de recherche entrepris jusqu'à présent, ceux qui intéressent plus particulièrement le Conseil sont les suivants : étude des relations entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales intergouvernementales ; critères et méthodes d'évaluation des programmes d'assistance des Nations Unies aux pays en voie de développement ; planification, programmation et systèmes budgétaires des activités économiques et sociales des Nations Unies ; expérience acquise par l'ONU en matière de plébiscites et d'élections ; utilisation des informations relatives aux Nations Unies par les moyens d'information des masses ; moyens d'élargir la participation aux traités multilatéraux et d'en assurer une application plus étendue ; et étude des problèmes communs aux instituts de planification, de formation et de recherche des Nations Unies.

9. D'autres projets de recherche portent sur des problèmes qui intéressent particulièrement les Etats Membres : statuts et problèmes des très petits Etats ou territoires, études comparatives des mesures prises pour lutter contre la discrimination raciale, exode des élites, transferts de connaissances techniques d'entreprise à entreprise et méthodes et techniques nouvelles de formation.

10. L'Institut a également entrepris en janvier 1967 le premier programme de bourses Adlai E. Stevenson. Neuf candidats originaires d'Argentine, de Bolivie, des Etats-Unis, d'Italie, du Koweït, du Libéria, de Tanzanie, de Thaïlande et de Yougoslavie bénéficient d'une bourse d'une durée de 10 mois et accomplissent actuellement dans le cadre des programmes de l'Institut des tâches diverses qui correspondent à leurs sphères respectives d'intérêt sur le plan universitaire et professionnel. Les bourses du deuxième programme Adlai E. Stevenson, qui a commencé en septembre 1967, ont été accordées à des candidats des pays suivants : Afghanistan, Etats-Unis, Gambie, Japon, Mexique, Nicaragua, Philippines, Suisse et Tunisie.

11. Le budget de l'Institut pour 1967 se chiffre à 1 227 000 dollars, auxquels s'ajoute une contribution de l'ONU et du PNUD de l'ordre de 200 000 dollars. L'Institut compte sur l'appui du Conseil économique et social et de tous les Etats Membres de l'ONU, et il espère que d'autres ressources viendront s'ajouter aux contributions des gouvernements lorsque ses activités seront mieux connues.

12. M. ZOLLNER (Dahomey) présente le projet de résolution du Canada, du Dahomey, du Koweït, de la Libye, du Maroc, de la République-Unie de Tanzanie, de la Suède et du Venezuela (E/L.1175) sur le rapport de l'Institut de formation et de recherche des Nations Unies ; ce projet reprend sous une forme abrégée la teneur de la résolution 1138 (XLI) que le Conseil a adoptée à ce sujet l'année précédente.

13. Se référant au rapport, M. Zollner constate avec satisfaction que l'Institut, après une période d'organisation, a commencé ses activités dans les domaines de la formation et de la recherche. En tant que représentant

d'un pays en voie de développement, il se félicite de la décision du Conseil d'administration tendant à poursuivre les programmes de formation aux affaires étrangères à deux niveaux : un cours de formation générale à l'intention de nouveaux stagiaires et de fonctionnaires de rang intermédiaire, et des cours spécialisés de niveau supérieur à l'intention de fonctionnaires de rang plus élevé. L'idée de donner un caractère régional à ces programmes est excellente. Non seulement il en résulterait une réduction des dépenses, mais un plus grand nombre de stagiaires pourraient bénéficier de ces cours

14. M. Zollner note également avec satisfaction que l'Institut a mis sur pied de nouveaux programmes en plus de ceux qu'il avait hérités de l'ONU. Cette initiative répond au vœu que la délégation dahoméenne avait formulé lors de la quarante et unième session du Conseil (1437^e séance).

15. Dans le domaine de la recherche, l'Institut a réalisé de grands progrès malgré l'effectif réduit et les ressources financières limitées dont il dispose. Quand au programme de bourses, il faut espérer qu'un grand nombre de pays suivront l'exemple des Etats-Unis, de sorte que l'Institut puisse élargir ce programme, qui est vital pour les pays en voie de développement.

16. En terminant, M. Zollner propose formellement de modifier le nom français de l'Institut et de l'appeler « Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche ». Ce nom se rapproche davantage du nom anglais et éviterait la fâcheuse interprétation à laquelle se prête le nom actuel. Par ailleurs, le sigle français de l'Institut, qui serait alors « INUFER », serait plus facile à prononcer.

17. M. ANGER (Suède) estime que le programme de l'Institut dans le domaine de la formation est bien équilibré et servira certainement les intérêts des pays en voie de développement. La délégation suédoise s'intéresse particulièrement au programme de formation destiné aux fonctionnaires des affaires étrangères, qui comprend des stages à l'Institut des hautes études internationales à Genève et des visites d'étude dans les ministères des affaires étrangères de divers pays. Afin de mieux répondre aux besoins actuels des pays en voie de développement qui souffrent d'une pénurie de cadres, ces programmes devraient surtout comprendre des cours de formation générale à l'intention des jeunes fonctionnaires plutôt que des cours à l'intention de fonctionnaires de rang élevé. La délégation suédoise approuve également le programme de formation destiné au personnel des organisations des Nations Unies, notamment aux représentants résidents adjoints du PNUD, et se félicite de l'initiative prise par l'Institut de consulter les organisations des Nations Unies sur les problèmes de formation.

18. En ce qui concerne la recherche, la délégation suédoise espère que l'Institut ne multipliera pas trop ses activités. Il est normal que l'Institut accorde une place de choix aux études sur la structure, les procédés et le fonctionnement de l'ONU, étant donné le développement extraordinaire qu'a pris cette Organisation, et la nécessité d'allouer de façon plus rationnelle les ressources

limitées dont elle dispose. Cependant, certains projets entrepris ou envisagés par l'Institut portent sur un nouveau champ d'études et présentent de graves problèmes de méthodologie. Il importe donc qu'il puisse recruter des experts hautement qualifiés et possédant une formation en méthodologie. Il importe également d'assurer la coordination des activités de l'Institut et de faire en sorte qu'elles ne fassent pas double emploi avec celles des autres institutions de recherche tant nationales qu'internationales.

19. En terminant, M. Anger exprime l'espoir que les gouvernements se montreront généreux envers l'Institut, dont le budget est alimenté par des contributions volontaires.

20. M. BERMAN (Etats-Unis d'Amérique) constate avec satisfaction qu'au cours de l'année écoulée, l'Institut s'est employé avec dynamisme à élargir son programme de recherche et à intensifier ses activités de formation, rendant ainsi de grands services à l'Organisation des Nations Unies. Bien qu'il soit encore trop tôt pour se prononcer sur les perspectives à long terme, on peut affirmer dès maintenant que l'Institut possède les moyens d'améliorer le fonctionnement des organismes des Nations Unies en appliquant à ses travaux des principes modernes de gestion et de recherche opérationnelle, en précisant les problèmes administratifs qui se posent à l'Organisation et en assurant la formation sur place du personnel national et international de l'Organisation. Cela exige que l'Institut ait la liberté et la souplesse requises.

21. Les Etats-Unis ont annoncé au début de l'année qu'ils verseraient une contribution de 400 000 dollars à l'Institut lui-même, à condition que cette contribution ne dépasse pas 40 % du montant total des contributions en espèces de tous les gouvernements. Ils verseront en outre une somme de 100 000 dollars au titre du deuxième programme de bourses Adlai Stevenson. Le Gouvernement des Etats-Unis se félicite de l'intérêt que d'autres gouvernements portent à l'Institut et de l'appui chaleureux que certains pays, d'abord réticents, lui ont accordé depuis.

22. La délégation des Etats-Unis accueille avec satisfaction l'élargissement du Conseil d'administration. En outre, elle se félicite des accords de coopération conclus avec des instituts de recherche du monde entier; ces initiatives ne peuvent que renforcer le caractère international de l'Institut et en faire le point de convergence des activités de recherche et de formation.

23. La délégation des Etats-Unis partage l'opinion du Directeur général quant à la nécessité d'axer les recherches sur le renforcement des moyens et des procédures employés par les Nations Unies. L'idéal serait que l'Institut devienne un véritable centre de réflexion qui aide l'Organisation à faire face aux situations critiques sur le plan international.

24. S'agissant de la recherche, il convient de louer l'étude nouvelle que l'Institut a décidé d'entreprendre sur la planification, la programmation et les systèmes budgétaires. Malgré son caractère expérimental, cette étude devrait aider à perfectionner les méthodes de pla-

nification financière, surtout en ce qui concerne le PNUD, et à prendre des décisions plus rationnelles. La délégation des Etats-Unis accueille également avec satisfaction l'étude destinée à déterminer les critères et les méthodes à appliquer pour évaluer les programmes d'assistance des Nations Unies.

25. Elle se félicite de constater que les études consacrées aux problèmes des nouveaux Etats indépendants et des pays en voie de développement auront toutes une portée pratique et viseront à recueillir des éléments nouveaux plutôt qu'à rassembler des données existantes. L'étude sur les problèmes posés par certains petits Etats revêt à ses yeux une importance particulière. On peut prévoir que ce projet sera plus qu'un exercice théorique et permettra de déterminer les options concrètes qui s'offrent à de petits Etats et territoires et les mesures que peuvent prendre les Nations Unies et les autres organisations internationales pour les aider.

26. De même, les Etats-Unis attachent un grand intérêt aux études sur le terrain qui concernent les pays en voie de développement et particulièrement à celle qui portera, dans un certain nombre de pays, sur les accords conclus d'entreprise à entreprise pour le transfert des connaissances techniques. Les entreprises américaines participent dans une large mesure à ce transfert, et il sera intéressant de connaître les faits établis à partir de monographies sérieuses sur les accords déjà conclus à ce sujet.

27. La délégation des Etats-Unis note avec un intérêt tout particulier le projet de l'Institut concernant l'information relative à l'Organisation des Nations Unies. Elle espère que cette étude fera une large place aux activités des Nations Unies dans le domaine économique et social et dans celui des droits de l'homme, et qu'elle sera menée de manière à préciser les politiques et les pratiques que devraient suivre les services d'information s'occupant de ces questions.

28. Il convient d'encourager l'Institut à devenir l'organe central de recherche de l'ONU, les autres organes pouvant dès lors se consacrer essentiellement aux activités opérationnelles et consultatives. Mais il faudra coordonner les activités de recherche, afin d'éviter tout double emploi et pour tenir compte de techniques et de méthodes parfois négligées.

29. Pour ce qui est de la formation, la délégation des Etats-Unis note avec satisfaction que trois programmes ont été transférés de l'ONU à l'Institut: celui qui concerne le financement du développement, le programme relatif aux techniques et procédures de l'assistance technique et le programme général de formation de fonctionnaires des affaires étrangères originaires de pays devenus récemment indépendants. Elle note avec intérêt la proposition du Directeur général tendant à organiser des cours et des cycles d'étude régionaux à l'intention des fonctionnaires des services d'exécution. Elle estime qu'il est particulièrement utile de donner aux fonctionnaires nationaux chargés de coordonner l'assistance technique une notion exacte du fonctionnement interne des activités menées par les organismes des Nations Unies. Quant au manuel rédigé pour ce

cours particulier, il est regrettable qu'il ne porte que sur les critères et procédures du PNUD. La délégation des Etats-Unis souhaiterait qu'il fasse mention aussi des critères et procédures des autres institutions. En outre, il conviendrait de fondre en un seul ouvrage le manuel de l'Institut et celui qui est envisagé par le Comité élargi du programme et de la coordination.

30. Le Gouvernement des Etats-Unis souhaite que d'autres gouvernements contribuent au programme de bourses Aldaï E. Stevenson. Il espère que l'appui apporté par d'autres pays à l'Institut se concrétisera par le versement de contributions. La solidarité internationale peut également se manifester par la collaboration d'instituts de recherche et d'établissements universitaires aux travaux de l'Institut. Celui-ci semble d'ailleurs rencontrer un succès remarquable sur ce plan, et c'est un des aspects les plus encourageants de son entreprise.

31. La délégation des Etats-Unis appuiera le projet de résolution.

32. M. GREGH (France) constate que l'Institut a obtenu des résultats appréciables depuis sa création, même si l'orientation de ses activités n'a pu se préciser que progressivement.

33. Dans le domaine de la formation, le programme et les stages organisés à l'intention des fonctionnaires des affaires étrangères et de l'assistance technique se sont révélés d'une grande utilité pour les pays en voie de développement. Il convient notamment d'encourager les efforts déployés par le Directeur général pour décentraliser ces programmes. A ce propos, M. Gregh souligne que les centres et instituts français spécialisés pourront prêter leur concours à l'Institut.

34. On pourrait envisager également des stages de recyclage, tels que le cycle d'étude destiné aux professeurs de langues, mais l'Institut ne doit pas, dans ce domaine, prendre la place des organes compétents.

35. En ce qui concerne la recherche, il est souhaitable de regrouper les efforts et de rattacher plus étroitement la recherche à la formation. L'étude du fonctionnement de l'Organisation des Nations Unies a sa place dans le programme de recherche, mais l'Institut doit se garder de traiter de problèmes qui relèvent du Secrétariat, et à plus forte raison de problèmes politiques. M. Gregh souhaite que ces considérations soient portées à l'attention du Comité de la recherche.

36. La délégation française approuve la proposition faite par le représentant du Dahomey au sujet du nom de l'Institut. Elle appuiera le projet de résolution.

37. M. AZIMI (Iran) considère que l'Institut peut apporter un précieux concours à l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du maintien de la paix et du développement économique et social, et jouer un rôle éminent dans celui de la formation et de la recherche.

38. La délégation iranienne constate avec satisfaction que l'Institut a poursuivi en 1966 les programmes qui lui ont été confiés par l'Organisation des Nations Unies et a en outre organisé des stages en matière d'assis-

tance technique et de développement économique et social. Parmi les 14 projets de recherche mis en route, la délégation iranienne approuve tout particulièrement ceux qui ont trait au transfert des connaissances techniques, aux problèmes posés par certains petits Etats et aux méthodes et techniques à appliquer pour la mise en œuvre et la protection des droits de l'homme.

39. Au sujet de l'exode des élites, la délégation iranienne attache une importance particulière à l'étude approfondie et systématique des raisons qui incitent les étudiants des pays en voie de développement à rester dans les pays développés à la fin de leurs études. La solution de ce problème exige une collaboration sincère et réelle des pays développés avec les pays en voie de développement.

40. M. Azimi espère que la participation des chercheurs des diverses régions du monde permettra de surmonter les difficultés de recrutement et qu'un appui financier plus grand sera accordé à l'Institut. La contribution iranienne et celle d'autres pays en voie de développement témoignent de l'intérêt qu'ils portent à l'Institut.

41. La délégation iranienne appuiera le projet de résolution E/L.1175.

42. M. FIGUEREDO PLANCHART (Venezuela) dit que les contributions annoncées par 70 gouvernements et certaines organisations non gouvernementales — qui s'élèvent à près de 4 millions de dollars, dont 50 % ont déjà été versés — témoignent de leur intérêt pour l'Institut.

43. Le Venezuela attache une importance particulière au projet de recherche sur les critères et méthodes d'évaluation des programmes d'assistance des Nations Unies. Seule une évaluation progressive et permanente dans le temps et dans l'espace permettra de donner une orientation judicieuse aux programmes futurs. Le Venezuela s'intéresse également beaucoup au transfert des connaissances techniques entre les différents pays, car il estime que la lenteur du processus actuel est l'une des causes essentielles de l'écart grandissant entre les pays développés et les pays en voie de développement.

44. Quant à l'exode des élites, il faudrait en déceler les facteurs déterminants et peut-être établir des indices. La création d'instituts de recherche dans les pays en voie de développement contribuerait peut-être à la solution de ce problème.

45. Pour ce qui est du développement du droit international, la délégation vénézuélienne se félicite de l'organisation de cycles d'étude internationaux comme celui qui aura lieu en Amérique latine en 1968. Elle accueille également avec satisfaction la mise sur pied de programmes de formation à l'intention du personnel des Nations Unies et les négociations menées à cette fin entre l'Institut et le Service du personnel.

46. M. DELISLE (Canada) rappelle que son pays a déjà versé 300 000 dollars à l'Institut. La délégation canadienne a été favorablement impressionnée par l'exposé du Directeur général de l'Institut, d'autant plus que lors de la quarante et unième session (1437^e séance), elle avait appelé l'attention du Conseil sur la lenteur des progrès accomplis jusqu'alors.

47. La délégation canadienne approuve l'étude sur la programmation budgétaire ainsi que celle portant sur le développement du droit international. Elle se félicite de la réorganisation du programme de formation des fonctionnaires des affaires étrangères.

48. Elle s'inquiète de la situation financière actuelle. Les contributions reçues jusqu'ici s'élèvent à 2 millions de dollars, alors qu'on avait estimé au départ qu'un fonds de 5 millions de dollars serait nécessaire. Il serait regrettable que l'Institut dût cesser ses activités alors qu'il a déjà rendu tant de services appréciables à la cause de la coopération internationale. A ce propos, M. Delisle tient à rendre hommage au Directeur général pour l'impulsion dynamique qu'il a donnée aux travaux de l'Institut. Il formule l'espoir que les gouvernements qui n'ont pas encore fourni de contribution matérielle apporteront prochainement à l'Institut une aide correspondant à leurs moyens.

49. La délégation canadienne appuie la proposition du Dahomey tendant à modifier la désignation française de l'Institut.

50. M. KASSATKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) désire présenter un certain nombre d'observations au sujet du rapport de l'Institut.

51. Tout d'abord, le succès de l'Institut dépendra, selon la délégation soviétique, d'une collaboration étroite avec le Secrétariat de l'ONU, et avec les autres organismes des Nations Unies, y compris les institutions spécialisées. A l'heure actuelle, cette collaboration est insuffisante. L'Institut devrait notamment nouer des liens avec les instituts de recherche des pays développés et des pays en voie de développement, les premiers ayant acquis de l'expérience en matière d'industrialisation, les seconds connaissant bien les problèmes qui se posent dans leurs pays.

52. La délégation soviétique n'a en principe aucune objection à formuler à l'égard du programme d'activité de l'Institut, tel qu'il est présenté au Conseil. Cependant, elle éprouve certains doutes quant à l'utilité du maintien au programme de l'Institut des études sur les moyens d'action et procédures à mettre en œuvre pour le règlement pacifique des différends et le maintien de la paix. Elle estime que des problèmes tels que le maintien de la paix, les plébiscites et élections et les sanctions pourraient être étudiés plus utilement par le Secrétariat de l'ONU.

53. Aux yeux de la délégation soviétique, la tâche fondamentale de l'Institut est de contribuer au progrès économique et social, notamment des pays en voie de développement. En conséquence, elle désire attirer l'attention du Directeur général sur trois thèmes qui, selon elle, devraient figurer au programme de l'Institut et être étudiés en collaboration avec les organes intéressés des Nations Unies.

54. Le premier thème est la diversification de l'économie et la stratégie du développement industriel. Il conviendrait, en étudiant cette question, d'envisager la création, dans les pays en voie de développement, de structures économiques destinées à remplacer celles qui ont été héritées du colonialisme et de prévoir le déve-

loppement équilibré de l'agriculture et de l'industrie. Dans ce cadre rentrerait l'étude de l'infrastructure, de l'industrialisation, du développement des exportations, des proportions optimales à établir entre l'agriculture, l'énergie, les transports et certaines branches de l'industrie, et du remplacement de certains produits importés par des produits fabriqués sur place. Il serait tenu compte de la division internationale du travail, de l'évolution des marchés nationaux et internationaux ainsi que de la coopération économique des pays en voie de développement à l'échelle régionale ou sous-régionale.

55. Le deuxième thème est l'utilisation de méthodes et de modèles mathématiques pour l'élaboration de programmes de développement économique et pour le choix de schémas relatifs à la répartition de la production et à l'établissement de balances intersecteurs. On étudierait dans ce cadre les critères permettant d'évaluer et de comparer l'efficacité des diverses variantes de la répartition de la production, et l'on établirait une documentation de base, indispensable à l'application de schémas économique-mathématiques.

56. Le troisième thème est l'utilisation de la petite industrie dans le processus de développement économique. Cette étude pourrait être réalisée dans les pays en voie de développement dont les ressources d'investissement sont encore limitées, mais qui disposent d'un excédent de main-d'œuvre.

57. Le représentant de l'Union soviétique assure le Directeur général de l'Institut que les instituts de recherche scientifique de l'URSS et les savants soviétiques sont prêts à collaborer activement aux travaux de l'Institut dans le cadre du programme établi par celui-ci et compte tenu des sujets proposés par la délégation soviétique.

58. En conclusion, M. Kassatkine indique que la délégation soviétique approuve le projet de résolution soumis au Conseil.

M. Varela (Panama), Vice-Président, prend la présidence.

59. M. MURGESCO (Roumanie) confirme la position prise par son pays à l'égard du programme de travail de l'Institut au cours des deux dernières années. Il se bornera donc à déclarer qu'ayant représenté le Conseil économique et social au Conseil d'administration de l'Institut de formation et de recherche des Nations Unies — dont la désignation française devrait être modifiée conformément à la proposition du représentant du Dahomey —, il y a constaté la haute compétence des membres de ce Conseil. Il est convaincu que les buts fixés seront atteints, grâce au dynamisme du Directeur général. Des difficultés subsistent, mais on pourra les surmonter, surtout si les liens de coopération entre l'Institut des Nations Unies et les instituts nationaux de recherche ou de formation sont renforcés.

60. Certains projets de l'Institut sont d'une importance capitale pour les travaux du Conseil économique et social, notamment les études concernant les causes de l'exode des élites et les moyens de mettre fin à cet exode.

61. La délégation roumaine appuiera le projet de résolution concernant le rapport de l'Institut.

62. M. ATTIGA (Libye) dit que, dans les pays en voie de développement, 10 % seulement des ressources humaines sont utilisées, ce qui montre à quel point l'activité de l'Institut dans le domaine de la recherche et de la formation est indispensable. A cet égard, il désire présenter quelques suggestions au sujet des programmes de l'Institut.

63. Tout d'abord, celui-ci devrait concentrer ses ressources sur l'étude de certains problèmes propres aux pays en voie de développement. A cet effet, il conviendrait d'établir un ordre de priorités, afin de ne pas éparpiller les ressources entre un trop grand nombre de projets. La délégation de la Libye a indiqué, au cours du débat général sur le point 2 de l'ordre du jour (1486^e séance), qu'il était indispensable de revoir les notions relatives à l'expansion des pays en voie de développement. Or l'Institut est l'organe le plus à même d'entreprendre une telle étude; il pourrait aborder ce problème en se fondant sur les théories du professeur Gunnar Myrdal, qui, depuis de nombreuses années, recommande de concevoir le problème d'un point de vue intellectuel.

64. En ce qui concerne la recherche, un des problèmes qui intéressent le plus les pays en voie de développement est celui de l'exode des élites, qui a une influence considérable sur le rythme des progrès accomplis par ces pays et qui n'a été étudié jusqu'ici par aucune organisation. Une autre question d'un intérêt primordial est celle des critères et méthodes d'évaluation des programmes d'assistance des Nations Unies aux pays en voie de développement. Un troisième problème dont devrait s'occuper l'Institut est celui de l'exode des capitaux des pays en voie de développement. Dans ce domaine, il pourrait collaborer utilement avec le Fonds monétaire international, qui dispose de données statistiques importantes sur l'actif et le passif des pays en question. A ces trois études s'ajouterait celle qui concerne le transfert des connaissances techniques au moyen d'accords d'entreprise à entreprise.

65. Par contre, le représentant de la Libye souhaite que l'Institut ne consacre pas ses ressources à l'étude des problèmes posés par les rapports administratifs et la coordination entre les diverses institutions des Nations Unies et qu'il concentre ses efforts sur les problèmes immédiats qui se posent aux pays en voie de développement, auxquels il est à même de rendre de grands services.

66. Sir Edward WARNER (Royaume-Uni) apporte à nouveau l'appui de son gouvernement à l'Institut de formation et de recherche des Nations Unies et se félicite que ses activités se développent, notamment en matière de recherche.

67. La délégation britannique estime, comme le Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales, que les Nations Unies doivent élaborer une méthode intégrée et logique de présentation des budgets et des programmes. A plusieurs reprises, elle a demandé que l'Institut concentre ses activités de recherche sur des projets susceptibles de renforcer l'efficacité des Nations Unies. C'est pourquoi elle tient à souligner l'importance de

l'étude sur la planification, la programmation et les systèmes budgétaires de l'ONU et souhaite qu'un rang élevé de priorité lui soit accordé.

68. Quant aux réserves faites par le représentant de l'Union soviétique au sujet des programmes soulevant des questions politiques, telles que les études sur le maintien de la paix, les plébiscites et les sanctions, la délégation britannique estime que, s'il convient d'éviter les polémiques stériles au sein des institutions des Nations Unies, et notamment des organes économiques, il sera finalement de l'intérêt de tous que l'Institut étudie impartialement ces questions.

69. Quant à la coordination, elle ne suscite aucune critique de la part de la délégation britannique, qui souhaite que les programmes de l'Institut complètent ceux des autres organes des Nations Unies, sans faire double emploi avec eux. Il convient donc de faire preuve de prudence avant de confier à l'Institut l'étude de questions industrielles, comme l'a suggéré le représentant de l'URSS, dont la proposition semble être plutôt du ressort de l'ONUDI. La délégation britannique éprouve également quelques craintes au sujet de la proposition du représentant de la Libye concernant l'exode des capitaux, puisque le Département des affaires économiques et sociales se préoccupe déjà de cette question.

70. En conclusion, le représentant du Royaume-Uni indique que sa délégation approuve le projet de résolution présenté au Conseil.

71. M. AL-SABAH (Koweït) exprime tout d'abord sa sympathie au représentant du Pakistan à l'occasion de l'ouragan qui a frappé son pays. Il lui donne l'assurance que le Koweït s'efforcera de l'aider par tous les moyens.

72. Le représentant du Koweït constate avec satisfaction que l'Institut de formation et de recherche des Nations Unies a mis sur pied un programme de travail important. A ce propos, il estime qu'il conviendrait d'accorder la priorité aux activités de formation qui peuvent rendre de grands services aux pays en voie de développement. Pour sa part, le Koweït a le plus grand besoin, pour exécuter ses projets, de connaissances techniques et de personnel spécialisé. Il opte donc pour une décentralisation des activités de formation de l'Institut, de manière qu'un certain nombre de programmes puissent être exécutés dans les pays en voie de développement. L'Institut de planification du Koweït pourrait tirer un grand profit de cours de formation organisés par l'Institut.

73. Plusieurs des programmes de formation énumérés dans le rapport intéressent directement les pays en voie de développement et leur permettraient d'utiliser au maximum l'assistance technique fournie par les Nations Unies. Tel est notamment le cas du programme de formation en matière de financement du développement économique, du stage de formation à l'intention des représentants résidents adjoints, du stage de formation aux méthodes et procédures d'assistance technique, et du cycle d'études sur les principaux problèmes que pose l'assistance technique des Nations Unies.

74. Quant aux programmes de recherche, ils devraient occuper une place secondaire, bien que le projet de recherche sur les critères et méthodes d'évaluation des programmes d'assistance des Nations Unies aux pays en voie de développement soit de nature à renforcer les activités de l'Organisation.

75. L'Institut devrait concentrer ses efforts sur les projets qui sont le corollaire de ses activités de formation ou qui sont liés étroitement aux activités de l'ONU en matière d'assistance technique et de développement économique et social, et laisser de côté les projets dont l'intérêt est purement théorique.

76. M. SHOURIE (Inde) exprime à son tour la profonde sympathie de sa délégation au représentant du Pakistan à l'occasion du cataclysme qui s'est produit dans son pays et il le prie de transmettre son message au Gouvernement et au peuple pakistanais.

77. A propos du rapport de l'Institut de formation et de recherche des Nations Unies, le représentant de l'Inde se félicite qu'une personnalité de son pays fasse partie, en qualité de vice-président, du Conseil d'administration de l'Institut. Il considère comme tout à fait satisfaisante l'activité de l'Institut dans le domaine de la formation et de la recherche et en attribue le mérite au Directeur général et à ses collaborateurs. La délégation de l'Inde a pris note avec satisfaction des programmes de formation à l'intention des fonctionnaires des affaires étrangères, du stage de formation destiné aux représentants résidents adjoints et des cycles d'étude dont l'organisation est envisagée. Elle constate que, dans le domaine de la recherche, les études ont déjà commencé.

78. Sans entrer dans le détail des programmes, le représentant de l'Inde insiste sur la nécessité d'accorder la priorité, dans les programmes de formation et surtout dans les programmes de recherche, aux besoins des pays en voie de développement. Il souhaite aussi qu'une coopération plus étroite soit établie entre l'Institut et les institutions et organes situés dans les pays en voie de développement et que, grâce à d'autres appuis que celui des États-Unis, l'Institut puisse accorder un plus grand nombre de bourses.

79. En matière budgétaire, le représentant de l'Inde note qu'à la fin de février 1967, des contributions d'un montant de 2 036 071 dollars étaient parvenues de 70 pays, somme à laquelle s'ajoute la contribution de 100 000 dollars versée par les États-Unis en faveur de boursiers, alors que le montant des contributions annoncées était de 3 793 204 dollars. Il exprime l'espoir que l'Institut ne sera pas gêné par des difficultés financières et que l'appel lancé par le Directeur général sera entendu.

80. En conclusion, le représentant de l'Inde indique qu'il appuie le projet de résolution.

M. Klusak (Tchécoslovaquie) reprend la présidence.

81. M. COX (Sierra Leone) s'associe tout d'abord au témoignage de sympathie adressé par plusieurs membres du Conseil au représentant du Pakistan à

l'occasion des inondations qui ont si durement frappé son pays.

82. A propos du rapport de l'Institut de formation et de recherche des Nations Unies, il exprime sa gratitude au Secrétaire général des Nations Unies, qui a insisté auprès de l'Institut pour qu'il s'efforce de trouver des solutions aux problèmes soulevés par les différences d'idéologie politique et de conditions économiques, le colonialisme et le racisme. Il approuve les modifications apportées au programme de l'Institut pour 1968 et propose d'y inclure des cours pratiques destinés aux jeunes fonctionnaires des affaires étrangères, et portant sur le droit et la pratique consulaires, les pratiques diplomatiques, le protocole et la nécessité de tenir compte des facteurs humains dans les relations internationales.

83. Le représentant du Sierra Leone regrette que l'Institut ait été obligé d'ajourner l'organisation de cours de langues; en effet, ceux-ci pourraient contribuer à dissiper les malentendus nés de l'ignorance. Il insiste pour que l'Institut s'occupe de cette question le plus tôt possible.

84. En conclusion, il approuve le projet de résolution relatif à l'Institut.

85. M. FARUQI (Pakistan) constate, d'après le rapport, que l'Institut est gêné par l'insuffisance des fonds et le manque de personnel qualifié, et peut-être aussi par le nombre et l'ampleur des problèmes de recherche à résoudre. Il tient à mettre en garde le Directeur général et le Conseil d'administration contre la tendance à faire de l'Institut un organe trop spécialisé et trop académique s'occupant de questions secondaires. Il voudrait qu'une collaboration plus étroite avec les instituts nationaux et internationaux permette de donner aux projets un caractère pragmatique et une ampleur qui leur manquent à l'heure actuelle. C'est ainsi que la question de l'exode des élites des pays en voie de développement n'est qu'un aspect des problèmes que posent le développement et l'utilisation des ressources humaines. Le projet entrepris par l'Institut à ce sujet aurait plus d'intérêt pour les pays en voie de développement s'il se situait dans ce contexte plus vaste. De nombreux gouvernements, en particulier ceux des pays en voie de développement, collaboreraient volontiers avec l'Institut à des recherches de ce genre. L'Institut, pour sa part, pourrait jouer un rôle appréciable de coordination.

86. Le représentant du Pakistan appuiera le projet de résolution.

87. M. D'ARBOUSSIER (Directeur général de l'Institut de formation et de recherche des Nations Unies) tient à exprimer sa gratitude aux membres du Conseil pour les suggestions qu'ils ont formulées.

88. Pour éviter toute confusion, il précise que l'Institut n'a pas seulement pour rôle d'étudier les problèmes économiques et sociaux, mais qu'il entreprend d'autres projets de recherche, lesquels, s'ils sont envisagés dans un cadre suffisamment large, présentent nécessairement des aspects politiques et juridiques. C'est le cas,

par exemple, du problème du maintien de la paix. D'où la nécessité pour l'Institut de consulter le Secrétaire général et de coordonner ses travaux avec ceux du Secrétariat et des autres organes de l'ONU.

89. M. d'Arboussier a pris note des observations qui ont été formulées et en informera le Conseil d'administration et le Comité de la recherche. Il se préoccupe surtout d'éviter les doubles emplois et les conflits de compétence avec d'autres organismes; à cet effet, il procède à des consultations concernant les questions qui intéressent plusieurs d'entre eux. Il souligne que tous les travaux de recherche de l'Institut sont orientés vers l'avenir, mais ajoute qu'il faut également tirer la leçon des erreurs passées. D'autre part, il est souhaitable, comme on l'a dit, que les travaux de recherche soient étroitement liés aux activités de formation, car la formation est un problème qui préoccupe autant les pays développés que les pays en voie de développement. Il faut donc passer du stade de l'assistance technique à celui d'une coopération technique et tenir compte de l'apport des pays en voie de développement.

90. Le PRÉSIDENT remercie le Directeur général de l'Institut de sa participation au débat.

Le projet de résolution (E/L.1175) est adopté par acclamation.

Témoignage de sympathie au Pakistan

91. Le PRÉSIDENT prie le représentant du Pakistan de transmettre au Gouvernement et au peuple pakistanais l'expression des sentiments de sympathie et de solidarité de tous les membres du Conseil à la suite de la catastrophe naturelle survenue au Pakistan.

92. M. FARUQI (Pakistan) remercie le Président et les membres du Conseil et dit qu'il transmettra leur message à son gouvernement.

La séance est levée à 13 h 20.